

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/054

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

**Date de la Convocation**

12/09/23

**Date d'Affichage**

26/09/23

**Objet de la Délibération**

**Communauté de Communes de la  
Gascogne Toulousaine / Rapport  
d'activités 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à 18 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents :** Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, GARCIA, FIERLEJ, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA, PERSYN

**Absents :** M. EL HAMMOUMI, Mme VITRICE

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

M. DAGUES-BIE procuration à Mme FIERLEJ

Mme PEGUES procuration à Mme RECH

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme LEROUX procuration à M. TOUNTEVICH

Mme DEGEILH procuration à Mme SANDOVAL

M. DOLAGBENU procuration à M. SARICA

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. DESCHAMPS procuration à M. MARC

**Secrétaire :** Mme FIERLEJ

Monsieur le Maire, conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, présente le rapport d'activités 2022 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (C.C.G.T.) à son conseil municipal.

Il précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité en Conseil communautaire du 27 juin 2023.

Vu l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2022 de la C.C.G.T.,

Vu la délibération n° 27062023-102, en date du 27/06/2023, du conseil communautaire de la C.C.G.T. adoptant le rapport d'activités 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- d'approuver le rapport d'activités 2022 de la C.C.G.T.

La secrétaire de séance  
Nadine Fierlej



Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

